



Actus

CARRÉ
DES DOCKS
LE HAVRE NORMANDIE

GéoData Days 2018

Depuis la disparition du *GéoÉvénement*, les manifestations « généralistes » (lire : non organisées par un éditeur) se sont succédé, avec plus ou moins de succès. 2018 marque le début des « *GéoData Days* », un nouveau rendez-vous co-organisé par l'*Afigéo* et *DécryptaGéo*, dont la première avait lieu début juillet au Havre. L'occasion de faire le point sur le futur rapport parlementaire concernant la production et la gouvernance des données géographiques « souveraines ».

Il y eut d'abord le MARI, une manifestation un peu confidentielle : c'étaient les temps héroïques où le terme « géomatique » ne parlait à personne en dehors de quelques universitaires. Puis vint le *GéoÉvénement*, qui, petit à petit, gagna en postérité jusqu'à devenir la référence dans le domaine de l'information géographique à la française, avant que l'intérêt individuel de certains éditeurs ne casse la belle machine et ne condamne le salon à mourir prématurément.

Depuis cette époque (2008), les tentatives de recréer une manifestation « agnostique » se sont multipliées, certaines couronnées de succès, d'autres moins. Cette année, l'*Afigéo*, qui semble la mieux placée pour organiser une telle manifestation, et notre « confrère en ligne » *DécryptaGéo* se sont associés pour créer les *GéoData Days*, une manifestation sur deux jours réunissant un grand nombre d'exposants

(de tous les horizons, ce qui est rare) et conférenciers autour de thèmes multiples (les données souveraines, l'*open data*, le PCRS, le *deep learning*...).

L'un des temps forts de la première journée des *GéoData Days* était l'intervention très attendue de Valéria Faure-Muntian, députée de la Loire et chargée par le Premier ministre d'un rapport parlementaire sur les données « souveraines ». Ce rapport n'ayant pas encore rendu public, la députée s'est juste contentée d'en indiquer les grandes lignes.

Le futur rapport sur les données géographiques souveraines

La notion de souveraineté est importante, particulièrement quand il s'agit de données à usage régalién. Cette donnée se doit

d'être massive (complète), homogène (pas de zones blanches) et interopérable (on doit pouvoir l'utiliser dans différents contextes). Reste cependant le problème de rendre cette donnée opérationnelle. Or, les besoins et les techniques utilisées en géomatique ont fortement évolué : on est passé d'un modèle où l'on pouvait se contenter d'échanger des informations sous forme de fichiers de temps en temps à un modèle où la fraîcheur des données est primordiale, ce qui suppose des « flux tendus » entre producteurs et consommateurs.

Le rapport parlementaire a identifié une échéance, 2022, pour mettre en place une nouvelle sémantique de la donnée et moderniser sa mise à disposition. En tant qu'agence cartographique nationale, l'IGN est un point incontournable de la production de données géographiques en France. Elle doit même en devenir la pièce maîtresse. Mais pour



Cette première édition avait réussi à rassembler un nombre d'exposants remarquable.

cela, il va falloir définir la position exacte de chaque acteur : qui produit quoi, et sur quelle zone de compétences. Il faut donc rationaliser la production et la certification, et revoir le mode de financement de l'Institut.

Cette modernisation de l'agence nationale géographique n'est pas un problème franco-français. Il se pose également ailleurs, et la mission parlementaire a examiné le cas de nos voisins. Tous les pays ne sont cependant pas pertinents : par exemple, en Allemagne, aux États-Unis, en Espagne ou en Suisse, la production est délocalisée et confiée à des agences régionales, un modèle qui n'a pas été retenu en France.

L'enjeu derrière les données souveraines est bien entendu celui de la décision, particulièrement de la décision publique. Cette dernière doit être motivée, et se fonde la plupart du temps sur des informations mettant en jeu des données géolocalisées.

Or, en ces temps où la décision se prend souvent dans des délais courts, il n'y a plus vraiment de réflexion sur la justesse des données géographiques : on les considère d'emblée comme correctes, et reflétant exactement le territoire qu'elles représentent. Il faut donc que les données géographiques soient fiables et expertisées.

C'est dans ce cadre que va s'inscrire la future mission de l'IGN. Il ne s'agira plus pour l'Institut d'être la source unique de la donnée géographique nationale, mais plutôt d'agir comme un filtre ou un organisme de certification. La donnée estampillée IGN sera ainsi reconnue comme validée et donc utilisable. Quant à son stockage et à son utilisation, elle devra faire l'objet d'une politique définie par la délégation interministérielle au numérique, afin de trouver des pistes de mutualisation avec les autres données publiques.

Quelques points méritent une attention plus approfondie :

- La notion de « souveraineté » ;
- Le rôle de l'IGN dans l'organisation et la coopération des producteurs ;
- Le financement des produits et des mises à jour ;
- La structure de la gouvernance.

Qu'est-ce qu'une donnée « souveraine » ? On peut entendre deux choses par ce terme. Le premier revient à élever le terme souverain avec indépendant. C'est un peu l'esprit du rapport Langagne de 1999 : l'État ne doit dépendre de personne pour produire ses données. Il doit donc être maître de toutes les étapes, depuis le recueil jusqu'au stockage et à la diffusion. Mais « souverain » peut aussi s'analyser comme « exemplaire », c'est-à-dire faisant autorité de par la qualité, la précision, les métadonnées et la mise à jour. Si l'on s'en tient à cette définition, dans ce cas une co-production des données avec le secteur privé est envisageable.

Il est à noter que « souveraine » n'implique pas de norme. Des données souveraines peuvent être publiées ou utilisées sous n'importe quel format. « Souveraine » est un adjectif opérationnel, non normatif. Il y a également une différence entre une donnée souveraine et une donnée de référence. Cette dernière notion s'appuie davantage sur l'usage qui en est fait. On pourrait ainsi dire que *Google Maps* est une donnée de référence au vu des nombreux sites *web* qui l'utilisent. La donnée de référence s'impose au citoyen, mais cela n'en fait pas nécessairement une donnée souveraine. Qui, parmi le grand public, utilise le *GéoPortail* pour afficher des données géographiques ?

400 personnes environ avaient répondu présent pour cette première édition.





Valéria Faure-Muntian (à droite), députée de la Loire et rapporteuse de la mission parlementaire des données, en compagnie de Françoise de Blomac et Jean-Marie Sèité, président de l'Afigéo.

Enfin, il est clair qu'il existe un besoin de coopération entre les différentes structures, que ce soit au niveau des différents ministères, que des collectivités territoriales, le tout sous la houlette du CNIG. Une réflexion approfondie devra déterminer quel est le besoin derrière chaque donnée produite, à quoi sert-elle ? Un autre point sur lequel l'expertise de l'IGN pourrait se révéler indispensable.

Qu'en pense le ministère de l'Écologie ?

Après ce bref résumé du contenu du futur rapport, Serge Bossini, secrétaire du CNIG, présente la vision du ministère de l'Écologie. Il remarque que « souveraine » a une troisième connotation, juridique celle-ci. La donnée souveraine est celle sur laquelle s'appuie l'État de droit. À l'heure où le « jumeau numérique », copie « conforme » du « jumeau ontologique », ce dernier constituant la réalité factuelle, cette notion a son importance. Car il n'est pas possible d'autoriser ou d'interdire

sur des zones qui ne sont pas précisément représentées : c'est le cas, par exemple, des documents d'urbanisme. La donnée souveraine est celle sur laquelle se fonde la certitude juridique, et donc les décisions « numériques ».

La notion de donnée souveraine ne signifie pas que l'État doit détenir cette donnée. On pourrait même avancer qu'il serait contradictoire que l'État soit à la fois garant de la qualité de la donnée et propriétaire de celle-ci. La notion de souveraineté s'appuie sur l'exhaustivité et la qualité, deux choses qui, par exemple, font de *Google Maps* le prototype de la donnée non souveraine : il n'existe aucune certitude de la fiabilité des données *Google*, pas plus qu'il n'existe de certitude quant à la continuité dans le temps de ces dernières.

Bien sûr, il ne doit pas non plus y avoir confusion entre donnée souveraine et donnée librement accessible : les données militaires, par exemple, doivent rester protégées par le secret défense. Cependant, si l'on veut que les

politiques publiques, à tous les niveaux de décision, s'appuient sur le même socle de données, alors donnée souveraine implique également libre accès. En allant même au-delà, la méthode de génération de certaines données devrait être rendue publique : supposons, par exemple, que la DREAL publie une nouvelle liste des zones inondables à partir d'un nouvel algorithme d'évaluation des risques. Plutôt que d'attendre une éventuelle contestation, cet algorithme pourrait être publié afin que toutes les parties prenantes (collectivités, associations...) puissent discuter de la planification avant que celle-ci ne soit publiée, et non après.

La production de la donnée souveraine ne doit pas être dépendante de contraintes économiques, car cette dernière est cruciale. Par exemple, la base nationale d'adresses, l'un des produits les plus attendus de ces dernières années, est toujours suspendue à l'octroi de quelques millions d'euros pour être achevée. De même, on dénombre encore quelques milliers de communes françaises où le cadastre n'a pas été numérisé : il faut les aider !

Quant à l'IGN, même s'il est, de par sa fonction, l'acteur de référence essentiel, il ne faut pas qu'il profite de sa position dominante pour « écraser l'écosystème » de la production de données. L'IGN doit, au contraire, agir comme un catalyseur et proposer des outils qui puissent faire monter en compétence les autres acteurs.

Enfin, à l'heure du numérique, il ne faut pas non plus oublier la politique de développement de tous les territoires : il y a encore, en France, des mairies où l'ADSL n'arrive pas, ou mal, et où le

Les Géoinnovations

En marge des conférences, plusieurs événements avaient été organisés, notamment le « festival des Géoinnovations » où l'on a pu voir tour à tour présentés :

- *IGNFab*, l'incubateur de *start-ups* de l'IGN ;
- *AD Consulting*, une société spécialisée dans les acquisitions *LIDAR* et les caméras, qui présente un drone de poids inférieur à sept kilogrammes capable d'effectuer lui-même des traitements du nuage de point grâce à un GPU embarqué dans l'électronique du drone ;
- *Scalian*, qui a réalisé une application de réalité augmentée grâce à laquelle les techniciens terrains peuvent visualiser la position des réseaux en temps réel (grâce à des lunettes) : en planimétrie aujourd'hui, mais bientôt en 3D ;
- L'ULM écologique avec lequel l'*Europe Vue du Ciel* réalise une bonne partie de ses missions de photographie aérienne ;



Jean-Luc Kaiser, le patron de l'*Europe Vue du Ciel*, présente son ULM *Green Observer*.

- *E-Cassini*, une application *web* permettant de visualiser simultanément des référentiels vectoriels, raster, des nuages de points, etc., à la manière d'*iTowns* ;
- *MagOSM*, une façon d'accéder par WMS/WFS à des données thématiques extraites d'*Open Street Map* et mises à jour quotidiennement sur la France, sans avoir à passer par les moulinettes assez lourdes d'importation des données OSM ;
- Et bien d'autres encore...

Signature de la convention CRIGE Normandie

À la fin de la matinée du premier jour, treize représentants de l'État, de la région et des autres collectivités territoriales normandes ont signé l'avenant 2 de la convention CRIGE qui organise la production, le partage et la diffusion des données géographiques dans la nouvelle région Normandie (fusion des deux anciennes régions Basse- et Haute-Normandie).



numérique reste un rêve lointain. Avant même de parler de bases de données, il faudrait s'assurer que tout le monde puisse y avoir accès.

Toujours le problème du financement

Dominique Caillaud, ancien député et président de GéoVendée, « renchérit » sur le problème du financement. « Imposer un référentiel comme le PCRS aux communes sans

prévoir le financement adapté, c'est nul ! » martèle-t-il. Les besoins vont avec les moyens, et la politique du « donnez-moi votre montre et je vous donnerai l'heure » ne fonctionne pas.

La production totalement décentralisée est-elle possible ? Peut-être, mais elle nécessite une coordination entre les acteurs et le développement d'outils d'échanges transversaux. « Nous y sommes arrivés en Vendée, où cinquante-quatre acteurs participent à la plate-

forme. Pourquoi une telle solution ne serait-elle pas généralisable à une base nationale comme la BAN ? », s'interroge Dominique Caillaud.

Jean-Marie Séité, le président de l'Afigéo, note également des progrès du côté du RPCU, le futur référentiel de Représentation Parcelaire Cadastrale Unique qui devrait unifier le cadastre et le RGE. Un département test (le Val-de-Marne) a été choisi, et la DGFIP a décidé de co-financer un marché afin d'améliorer les futures méthodes de production. Sur la base adresse, Jean-Marie Séité rappelle que la spécificité française joue contre nous : dans d'autres pays, comme le Luxembourg ou le Royaume-Uni, il est impossible, par exemple, d'obtenir le raccord d'une nouvelle habitation aux réseaux si celle-ci n'a pas d'adresse valide à fournir aux exploitants. Mais le résultat actuel n'est pas si mauvais : sur les vingt-cinq millions d'adresses contenues dans la BAN, on ne recense que 2 % d'erreurs. Certes, c'est un pourcentage qu'il faut améliorer, mais le premier pas est désormais largement franchi. ■

La conférence francophone des utilisateurs ESRI

Comme tous les ans début octobre, ESRI France vous donne rendez-vous à l'occasion de la Conférence francophone des utilisateurs ESRI « SIG », qui se tiendra cette année les 10 et 11 octobre. Pour la deuxième fois, la manifestation se tiendra aux Docks de Paris, à Aubervilliers, à deux pas du terminus de la ligne 12 (« Front Populaire »), ou bien de l'arrêt de

tram de la Porte d'Aubervilliers. À noter que l'espace sera à nouveau élargi, avec davantage de salles de formation et un espace repas dédié.

Le matin sera consacré, en séance plénière, à l'exposé des nouveautés de la gamme de l'éditeur. L'après-midi, les « Grands témoins » prendront la parole. Cette année, ESRI a invité Allain

Bougrain-Dubourg, journaliste animalier et président de la ligue de protection des oiseaux, et Philippe Croizon, premier athlète amputé des quatre membres à avoir traversé la Manche à la nage.

Enfin, la conférence sera également ponctuée de nombreux témoignages utilisateurs, auxquels vous pouvez encore contribuer en vous inscrivant ici. ■